

**SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES**

**Éducation attaquée : n'attendons plus !**

Non n'attendons plus ! Le service public d'éducation est attaqué de toutes parts et il n'y a pas à espérer après les élections une quelconque accalmie, d'autres projets vont bientôt sortir des cartons : privatisation rampante (voir article ESAAT), missions des personnels modifiées, avec à terme la disparition progressive des fonctionnaires. Aussi il est temps de réagir !

D'une part, dans le secondaire 701 postes sont supprimés alors que sont créés deux misérables postes dans le premier degré sans commune mesure avec les données démographiques. De plus, la dégradation des conditions de travail et de scolarisation s'accroît. Le temps et la charge de travail de tous les enseignant-e-s s'accroissent (bivalence imposée, affectation sur trois établissements pour le secondaire, multiplication des réunions, disparition des personnels spécialisés et des RASED dans le primaire). Et ce sont les élèves qui pâtiront de tout cela (réduction programmée de 20 % des enseignements et suppression de la quasi totalité des doublages dans le secondaire par le projet de décret Robien). Les COP sont une nouvelle fois menacés-e-s dans leurs missions (entretiens d'orientation pour les 3ème menés par les profs principaux et bientôt généralisés pour d'autres niveaux...) avant leur probable disparition ? Quant aux TOS, leur temps de travail, déjà annualisé, s'alourdit avec notamment une baisse du nombre de leurs jours de congés. Parallèlement, on assiste au développement des emplois précaires aux contrats multiples et qui font les frais de la flexibilité (assistant-e-s d'éducation, emplois vie scolaire, contrats d'aide à l'emploi, MAGE, et divers CDI... la liste n'est pas exhaustive) !

D'autre part, la hiérarchisation, la répression et le tout sécuritaire s'intensifient. Pour le premier degré : fichage des élèves, mise en place des EPEP, regroupements d'écoles, remise au pas pédagogique exigée par de Robien. Pour le second degré : conseils pédagogiques avec des membres désignés par le chef d'établissement, contrôle pédagogique des collègues, double hiérarchie (Education Nationale et Collectivités Territoriales) pour les TOS liée à leur décentralisation... Et pour tous (lycéen-ne-s et étudiant-e-s anti-CPE, personnels, élèves sans-papiers, militant-e-s RESF) répression syndicale et/ou policière.

Il est donc urgent de créer un mouvement fort, un vrai rapport de forces. Nous sommes tous concernés. Après la réussite du 8 février, continuons la lutte dans nos établissements par des AG, grèves locales, boycott d'examens blancs... Participons massivement à la grève académique et à la manifestation du 20 février.

**TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 20 FEVRIER**  
**Manif à Lille 14h30 place aux bleuets**

Dispensé de timbrage

**LILLE CTC**



SUD EDUCATION 59/62

Déposé le : 13/02/07

**Sommaire**

p1 : éditio  
p2 : base élèves, vidéo-surveillance  
p3 : circulaire 2007, loi de modernisation fonction publique  
p4 : LP, pouvoir d'achat, ESAAT

**Bulletin d'information**  
du syndicat SUD Education  
Nord/Pas-de-Calais  
84 rue de Cambrai  
59000 Lille  
tél/fax 03-20-55-99-29  
e-mail :

[sudeduc5962@wanadoo.fr](mailto:sudeduc5962@wanadoo.fr)  
site :

[sudeduc5962.lautre.net](http://sudeduc5962.lautre.net)  
Directeur de la publication:

Guy Lesniewski  
Imprimé par nos soins  
N°CPPAP : 0210S06842  
ISSN : 1767-9184

Mensuel : n°53

février 07

prix 1 €

## **BASE DE DONNÉES ÉLÈVES/ÉCOLES : NE PRENONS PAS DE MAUVAISES HABITUDES !**

Il ne faut pas se fier aux apparences. Le luxe et l'innocence affichée de la brochure destinée aux zones pilotes qui vont expérimenter la Base de Données Ecoles dans notre académie dissimule un système de gestion des élèves et des personnels aux répercussions particulièrement inquiétantes.

Base Ecole est en réalité un système de saisie et de gestion informatique de données sur les écoles et leurs élèves transmissible par Internet aux IEN et aux IA. Elle n'a strictement rien à voir avec les logiciels de gestion utilisés actuellement par les directrices ou les directeurs pour collecter et enregistrer les renseignements courants sur leurs élèves (nom, adresse, téléphone, âge, etc.). Sa logique est différente. Son utilisation l'est tout autant.

Rappelons tout d'abord que, jusqu'ici, les éléments recueillis par les écoles restaient sagement confinés dans l'ordinateur de l'établissement. Avec Base Ecole, il en va tout autrement, puisque ces données sont directement transmissibles via Internet aux IEN et aux IA. Certes, ces dernières disposaient déjà de ces renseignements. Mais avec Base Ecole, elles auront désormais accès tout au long de l'année à une pléthore d'informations sur les élèves et leurs écoles : effectifs en temps réel, projets d'école au jour le jour, utilisation des locaux, emplois du temps des personnels, etc. On imagine sans mal l'utilisation qui en sera faite par une administration avide de faire des économies, de remettre ses salarié-e-s au pas et de jouer la carte du tout répressif : image instantanée des écoles où l'on peut sabrer ou déplacer des postes, surveillance accrue des personnels et des projets, affectation des locaux à d'autres usages par la municipalité, « traçabilité » des élèves et de leurs « incidents » de parcours...

Le caractère par ailleurs quasi obligatoire de Base Ecole, censée remplacer tous les logiciels de gestion actuels ou les conformer à son fonctionnement, est loin d'être rassurant. S'il s'agissait seulement de faciliter la tâche des écoles, comme le proclame la brochure, on peut se demander pourquoi les anciens logiciels, tout aussi performants, devraient disparaître.

Les brochures et les réunions dans les circonscriptions censées appliquer Base Ecole présentent ce logiciel sous un jour très favorable : facilité d'emploi, lisibilité, harmonisation des transmissions et caution de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). C'est tentant. Ce serait cependant oublier que Base Ecole traîne dans son sillage une réputation sulfureuse :

obligation de valider les champs « nationalité » des élèves ou de remplir scrupuleusement tout ce qui concerne le suivi RASED de tel ou tel enfant ainsi que les interventions d'organismes extérieurs à l'école... En ces temps de chasse aux enfants de Sans-Papiers et de flicage systématique des élèves dès la maternelle, ces obligations font froid dans le dos... Ce serait oublier également que Base Ecole entretient des rapports très étroits avec les municipalités (possibilité de transmission de données) et que personne ne sait exactement ce que deviendront les renseignements détenus par les administrations... ni même comment ils pourraient être utilisés par d'autres services disposant d'informations confidentielles sur les enfants (interventions de travailleurs sociaux, Rased...).

Certes, dans notre académie, les champs très décriés tels que « nationalité » ou « suivi » n'apparaissent pas. Cela ne garantit pas pour autant qu'ils ne figureront pas dans la Base Ecole lors de sa généralisation ou sa mise en application effective dans les zones pilotes. Qu'il soit possible de ne pas transmettre les renseignements dans l'état actuel des choses ne doit pas rassurer : n'oublions pas que l'administration sanctionne actuellement très durement les directrices-teurs qui continuent d'observer la grève administrative et n'ont pas fait remonter la fameuse Enquête 19.

SUD éducation Nord-Pas de Calais invite donc les personnels appelés à utiliser Base Ecole à la plus extrême prudence. Pour notre Syndicat, Base Ecole, même sous sa forme la plus édulcorée, distille une dangereuse habitude : celle du fichage systématique des élèves ou des personnels et la transmission des données recueillies à des administrations aux desseins peu avouables. Nous rappelons par ailleurs que partout où Base Ecole est utilisée ou expérimentée les champs « nationalité » ou « suivi » sont à remplir. SUD éducation exige par conséquent le retrait de ce logiciel très critiqué.

Nous appelons donc les Conseils d'Ecole à prévenir les parents que leurs enfants seront fichés et les données recueillies transmises sur Internet. En tout état de cause, nous invitons les personnels concernés à indiquer systématiquement « française » dans le champ « nationalité » et à diffuser le moins possible d'informations personnelles sur leurs élèves afin de montrer leur opposition au flicage généralisé.

Ne prenons pas de mauvaises habitudes : exigeons le retrait de Base Ecole, refusons de ficher nos élèves !

## **Vidéo-surveillance au Collège Louise Michel**

Au collège Louise Michel de Lille Sud la rentrée de janvier s'est faite dans de nouveaux locaux, tous beaux, tous neufs. Il est vrai que les dotations en matériel purement pédagogique promises se font attendre mais qu'à cela ne tienne, les 16 caméras de surveillance style webcam, elles, sont bien là et fonctionnent très bien. Refusé en C.A. par le personnel enseignant, un système de vidéo-surveillance a en effet été imposé par le Conseil Général et l'administration sans que les parents et les élèves n'en aient été informés ! Il y a fort à craindre que les systèmes de vidéo-surveillance ne prolifèrent dans les établissements en reconstruction. SUD éducation appelle donc à la plus grande vigilance.

## Objectifs, compétences, pilotages, résultats : devise de la circulaire de rentrée 2007

« *L'économie de la connaissance nous invite à investir dans l'éducation, la formation et la recherche* ». Cette citation n'est pas synonyme de multiples créations de postes dans l'Education Nationale et la recherche pour la rentrée 2007. Elle aurait pu être extraite du processus de Bologne mais non il s'agit des premières lignes de la circulaire de rentrée 2007. Beau cadeau que nous fait chaque année le gouvernement et qui régente l'école pour l'année scolaire suivante, celle pour la rentrée 2007 est un monument à la gloire de la libéralisation de l'école. Le nombre de fois où les mots compétences, résultats, pilotages apparaissent est tout simplement abominable. Au dessus de tout, la Sainte Bible de l'Education Nationale l'an prochain : la LOLF. Avec ses règles, « *le pilotage* » des académies est renforcé avec l'établissement de « *contrats d'objectifs* » couplé aux « *projets annuels de performance* ». Cela se passe de commentaires.

A partir de ces principes fondamentaux, la politique du ministère pour l'an prochain est détaillée abondamment. En résumé, elle prolonge toutes les réformes de De Robien et généralise certaines expériences. Dans le premier degré, le socle commun des connaissances doit devenir la référence de tous les programmes et enseignements. Dans la logique de ce texte, la base élèves est généralisée à tout le pays, autant habituer de suite les enfants au flicage qu'ils subiront toute leur vie. Toujours dans une logique accrue de contrôle, l'enseignement de la grammaire sera normalisé : il se fera « *à partir d'une terminologie uniformisée* ».

Dans le second degré, le but est de renforcer l'autonomie des établissements surtout grâce à l'aide du conseil pédagogique qui devra fixer les aspects

pédagogiques du projet d'établissement avec un droit absolu à l'expérimentation. La voie est ainsi grande ouverte à la mise en concurrence des établissements. Cette circulaire ouvre aussi la possibilité d'assouplir les horaires des enseignements dans le but de favoriser le pluridisciplinaire. En somme, il ne restera plus qu'à y mettre les profs bivalents. Pour finir, le chef d'établissement établit un rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du bahut ! Evidemment, on met en avant la note de vie scolaire puisque cette circulaire insiste bien sur son application, le tout surveillé par les inspecteurs.

Pour l'éducation prioritaire, aucune remise en cause des réseaux ambition réussite, bien au contraire puisque le reste de l'éducation prioritaire devra se fonder dans des « réseaux réussite scolaire ». Ces réseaux seront gérés par les académies qui auront la liberté de faire sortir les maillons faibles à leur guise.

De manière transversale, à l'école et au collège, le but de cette circulaire est l'augmentation du temps de travail des enseignant-e-s avec la remise au goût du jour des études surveillées. S'il n'est pas question de moyens supplémentaires pour cela, la circulaire note bien « *la plus-value qu'elles apportent aux élèves* » !

Ceci n'est que quelques aspects de cette circulaire qui fait aussi la part belle au projet de loi de prévention de la délinquance, à la nouvelle mouture des réunions parents-profs (cf espace juridique du site internet du syndicat), à la réforme de l'orientation prolongée en classe de première (cf p.4 de l'InfoSUD de janvier 2007)...

Au final, cette circulaire nous souhaite la bienvenue dans la SA Education Nationale, filiale du groupe AGCS.

## Modernisation ou disparition de la fonction publique ?

La loi dite de modernisation de la fonction publique qui vient d'être adoptée fin janvier par le Parlement introduit un nouvel édifice législatif de régression social. A travers une multitude d'articles, on y trouve différentes réformes intéressantes comme la facilité accrue de quitter la fonction publique par le développement de l'incitation à créer des entreprises. Plus grave, cette loi prévoit une réforme du code du travail permettant au fonctionnaire de bénéficier de l'assurance chômage. En clair, il ne manque plus qu'un pas pour autoriser le licenciement d'un agent fonctionnaire. Cette loi introduit une réforme de la notation des fonctionnaires dont l'Education Nationale est très demandeuse selon le ministre de la fonction publique : les fonctionnaires seraient notés à la suite d'un entretien individuel avec le chef de service pour discuter de la réalisation des objectifs fixés en début d'année. Pratique managériale s'il était besoin de le préciser, cette mesure ne peut que conduire à un renforcement des pouvoirs d'une hiérarchie déjà imbue de ses responsabilités. Afin d'éviter tout désagrément et une mauvaise note, adoptez le profil (bas) préconisé par le chef, faites des tas de projets conformes au projet d'établissement sinon gare à la sanction...



## HARO SUR LES LP

Dans un contexte où le gouvernement estime que l'école doit devenir rentable et où la « modernisation de l'Education Nationale » devient le maître mot, un audit de l'enseignement professionnel, effectué en décembre 2006, préconise tout un carcan de mesures qui, certes vont permettre de réaliser de substantielles économies, mais détériorent singulièrement les conditions de travail des enseignant-e-s et des élèves.

Selon cet audit, les faiblesses de l'enseignement professionnel proviendraient de sa trop grande « rigidité » (Non mais, psycho-rigide toi-même !). Prenant modèle, entre autres, sur l'Angleterre, il met donc fortement l'accent sur l'autonomie des établissements et la volonté d'une offre de formation répondant aux besoins des jeunes (comprenez : extension des lycées des métiers et formations limitées aux besoins des entreprises locales).

« Optimiser les capacités d'accueil et le taux de remplissage » est aussi un thème récurrent, cette optimisation optimiste se traduisant par la suppression des dédoublements, des redoublements et la limitation au maximum des demi-groupes. Quand dans le tertiaire certains établissements entassent déjà 32 élèves par classe, élèves, rappelons-le, qui sont pour beaucoup en échec scolaire, on imagine avec bonheur les conséquences de cette mesure si elle vient à être appliquée.

Rentabilité toujours et gestion « plus souple » pourquoi payer deux profs quand on peut en utiliser un seul ? Donc oui à l'élargissement des disciplines de recrutement, à la bivalence, (non, malgré nos deux

matières, nous sommes toujours considéré-e-s comme monovalent-e-s), aux concours communs CAPET /CAPLP, voire, pourquoi payer, même mal, un-e prof quand on peut embaucher des précaires (contractuels) pour « fluidifier la gestion des remplacements » ?

Le prof est une matière malléable et extensible. Après nous avoir assoupli-e-s, fluidifié-e-s, cet audit prévoit également de nous redéployer en annualisant notre temps de travail et en améliorant « l'utilisation de notre potentiel tout au long de la semaine et tout au long de l'année » (comprenez : flexibilité totale, allongement du temps de présence dans l'établissement, et sur le temps ainsi gagné, pourquoi ne pas aider les élèves à chercher des contrats d'apprentissage, comme cet audit le suggère sans ironie aucune.)

Il est clair que ces mesures sont inacceptables. Et ce n'est pas seulement en ayant fait grève le 08 février que nous réussissons à contrecarrer cette politique suicidaire de l'enseignement qui touche tous les degrés et vise à détruire l'éducation. A une période où les couches les plus défavorisées de la société sont stigmatisées, fichées et contrôlées, c'est bien un problème de démocratie qui se pose à travers les attaques massives visant l'éducation. Moins un peuple est instruit, moins il est en capacité de se révolter et plus il crée une main-d'œuvre malléable et flexible. A l'heure de l'Europe, c'est un choix de société ! Il est grand temps que nous organisions une mobilisation massive pour ne pas laisser passivement ces mesures se mettre en place.

## Privilégiés ?

« Les enseignant-e-s vivent moins bien aujourd'hui qu'en 1981 » : c'est *Le Monde* (édition du 21/22 janv) qui l'affirme, s'appuyant sur une étude menée par trois économistes. En effet, les enseignant-e-s ont vu leur pouvoir d'achat diminuer depuis 1981, de 20% en moyenne dans le secondaire, et « seulement » de 9% dans le primaire (le passage au statut de « professeur des écoles » ayant atténué le phénomène). Certes, les salaires ont continué d'augmenter, du moins sur le papier, mais sans que cela ne compense l'augmentation du coût de la vie. Autrement dit, si un prof certifié en fin de carrière pouvait gagner en 1981 l'équivalent de 3000 € d'aujourd'hui, il n'en gagne plus que 2500 € actuellement.

Alors privilégiés ? Certes, nous ne sommes pas les plus mal nantis... mais l'Education Nationale a aussi son lot de « travailleurs pauvres » : vacataires, contrats aidés, et autres contrats précaires, qui peuvent se retrouver avec moins que le SMIC pour vivre.



## ESAAT privatisée ?

Le rectorat décide de fermer les derniers BTS textile de l'ESAAT ; motif : la formation n'attirerait plus grand monde. Mais qu'apprennent les enseignant-e-s, sans évidemment qu'à aucun moment ils aient été consultés ? Sous l'aval du rectorat et de la région, les locaux et le matériel seraient « mis à disposition » d'un organisme de formation privé, le CIA-GAFIT, pour des formations d'apprentissage dans le textile. Le comble, on garderait les mêmes profs, et les mêmes élèves (ceux qui sont inscrits cette année, passeraient l'année prochaine dans la formation privée). Par un habile tour de passe-passe, voilà une formation privatisée au cœur même d'un établissement public ! Vive la modernité !

Pour plus d'informations, voir le site et la pétition en ligne : <http://esaatprivatisee.free.fr>